

ROPÄISCHE GEMEINSCHAFT
R KOHLE UND STAHL
OHE BEHÖRDE

MMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CHARBON ET DE L'ACIER

AUTE AUTORITÉ

OMUNITA' EUROPEA
L CARBONE E DELL'ACCIAIO

ETA AUTORITA'

ROPESE GEMEENSCHAP
OR KOLEN EN STAAL

IGE AUTORITEIT

Bulletin mensuel d'Information

LUXEMBOURG

Avril 1956

Numéro 4

Bulletin mensuel d'Information

(Résumé du quatrième Rapport Général)

I N T R O D U C T I O N

1.- Le présent numéro du Bulletin mensuel d'Information de la Haute Autorité contient le résumé du Rapport général qui, chaque année, conformément aux dispositions du Traité, est publié un mois avant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée commune.

C'est, en effet, à partir du 8 mai prochain que l'Assemblée chargée d'exercer les pouvoirs de contrôle parlementaire sur l'Exécutif de la Communauté va se réunir, à STRASBOURG. La session sera interrompue le 11 mai et reprendra le 18 juin.

2.- Pour l'essentiel, ce quatrième rapport général porte - comme les précédents - sur les conditions d'établissement, de fonctionnement et de développement du marché commun, qui a été ouvert le 10 février 1953 pour le charbon, le minerai et la ferraille, le 1er mai 1953 pour l'acier et le 1er août 1954 pour les aciers spéciaux.

Les caractéristiques mêmes du marché commun n'ont pas à être développées ici. Les précédents rapports ont souligné la triple nécessité à laquelle répond, dans le monde moderne, la création d'un marché commun :

1°.- Nécessité d'un marché élargi aux dimensions d'un espace qui permette la meilleure utilisation des techniques de production les plus évoluées et l'abaissement des prix de revient. D'où la suppression des cloisonnements qui faisaient obstacle à la circulation des produits et - sous certaines conditions - des personnes : droits de douane, restrictions quantitatives aux échanges, restrictions monétaires, entraves administratives, ruptures de charge aux frontières dans les transports internationaux, restrictions au déplacement des travailleurs d'un pays à l'autre.

2°.- Nécessité d'un ordre économique commun, c'est-à-dire de règles communes, valables pour tous, qui déterminent le fonctionnement du marché et orientent son développement. D'où les dispositions du Traité sur la publicité des barèmes de prix et conditions de vente, sur l'interdiction des discriminations et des autres pratiques susceptibles de fausser la concurrence, sur l'orientation à court et à long terme.

3°.- Nécessité d'une intégration des buts économiques et sociaux, en vue d'améliorer effectivement la condition de l'homme, non seulement en tant que consommateur, mais aussi en tant que travailleur. D'où les dispositions du Traité et les actions de la Haute Autorité pour assurer la protection des travailleurs contre certains effets de la concurrence ou de l'introduction de nouvelles techniques (réadaptation) et leur promotion sociale par l'amélioration des conditions de vie et de travail (publication d'informations sur les salaires, la sécurité sociale, la formation professionnelle, etc...; construction de logements; encouragement à la recherche médico-sociale, etc...).

3.- Dans une première partie, le rapport général montre le fonctionnement, au cours des douze derniers mois, des institutions de la Communauté et le développement de ses relations extérieures, notamment avec le Royaume-Uni. C'est, en effet, en 1955 que l'Accord d'association entre la Communauté et le Royaume-Uni, signé en décembre 1954, est entré en application.

La seconde partie s'ouvre, après une brève description de l'évolution générale des marchés de l'acier et du charbon, par un chapitre sur l'application des dispositions transitoires. Le 10 février 1956 a marqué la fin de la troisième année de la période de cinq ans prévue par la Convention annexée au Traité pour assurer "l'adaptation progressive des productions aux conditions nouvelles qui leur sont faites". Toute une série de réglementations anciennes, qui ont été jusqu'ici autorisées par la Haute Autorité, doivent avoir entièrement disparu en février 1958 : droits de douane italiens sur les produits de la Communauté, prix de zone pour certains bassins charbonniers, subventions françaises, péréquation belge, etc... Déjà d'importantes étapes ont été parcourues vers l'abolition de ces dispositions, à mesure que se transformaient les conditions qui en avaient temporairement justifié le maintien.

Un chapitre montre ensuite le fonctionnement du marché commun et les actions engagées pour son amélioration constante : application des règles de publicité et de non-discrimination, sanctions prononcées contre des entreprises, action dans le domaine des ententes (notamment en ce qui concerne les organisations charbonnières de vente ou d'achat), des concentrations et des transports.

Le chapitre suivant traite du développement à long terme du marché commun. C'est en 1955 qu'a été intégralement utilisé pour le financement des investissements le produit de l'emprunt de 100 millions de dollars contracté aux Etats-Unis. C'est au cours de la même année que la Haute Autorité a mis en vigueur les dispositions du Traité sur la déclaration obligatoire des programmes individuels des entreprises, en vue de favoriser un développement coordonné des investissements.

Enfin, le dernier chapitre retrace l'action de la Haute Autorité pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des seize cent mille ouvriers des industries du charbon et de l'acier.

LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE

4.- Après un bref rappel de l'activité des institutions, le Rapport fait mention de la participation de la Haute Autorité aux travaux du Comité intergouvernemental de Bruxelles.

5.- Réunis à MESSINE au début du mois de juin 1955, les ministres des Affaires étrangères des six Etats membres de la Communauté se sont déclarés résolus à franchir une nouvelle étape dans la voie de la construction européenne.

Un comité intergouvernemental, placé sous la présidence de M. Paul-Henri Spaak, s'est réuni pour la première fois, en juillet 1955, à Bruxelles. La Haute Autorité, dont la collaboration avait été demandée par les gouvernements des Etats membres, était représentée par M. Dirk SPIERENBURG.

Le représentant et les experts de la Haute Autorité ont pris une large part aux travaux du Comité de BRUXELLES, en apportant sur les différents problèmes en examen l'expérience acquise depuis trois ans par la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

Dès le 7 novembre 1955, la Haute Autorité a formulé officiellement son avis sur l'ensemble des travaux des experts, en soulignant notamment l'intérêt que présenterait pour la Communauté, d'une part, la création d'une infrastructure commune d'énergie et de transport, comprenant le domaine vital de l'industrie nucléaire et, d'autre part, l'établissement d'un marché commun général affectant toutes les activités économiques.

Au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée commune, tenue à BRUXELLES du 13 au 16 mars, M. Paul-Henri SPAAK a annoncé que le rapport du Comité de BRUXELLES serait remis aux gouvernements avant la fin du mois d'avril.

C'est l'un des points que l'Assemblée commune a mis à l'ordre du jour de sa session ordinaire.

LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE

6.- Au cours des douze derniers mois, les évènements les plus marquants, dans le domaine des relations extérieures de la Communauté, sont la mise en application de l'accord d'association avec le Royaume-Uni, le voyage officiel du Président de la Haute Autorité aux Etats-Unis, les négociations avec l'Autriche et la Suisse, les échanges de vues avec le Danemark sur l'évolution des marchés du charbon et de l'acier. En outre, les relations avec les organisations internationales se sont maintenues, comme les années précédentes, dans un excellent climat de coopération.

ASSOCIATION AVEC LE ROYAUME-UNI.-

7.- Signé le 21 décembre 1954, l'Accord est entré en application le 23 septembre 1955, après ratification par le Gouvernement britannique et les six gouvernements des Etats membres de la Communauté.

Deux réunions du Conseil d'Association se sont tenues: la première à LUXEMBOURG, en novembre 1955; la seconde à LONDRES, le 23 mars 1956.

Trois comités permanents suivent respectivement:

- les problèmes charbonniers (échanges Communauté - Royaume-Uni, perspectives à court et à long terme, concurrence entre sources d'énergie, sécurité et bien-être des mineurs);
- les problèmes de l'acier (échanges de produits sidérurgiques, approvisionnement de la sidérurgie, tendance des marchés et des prix, sécurité et bien-être des travailleurs);
- les problèmes des relations commerciales (restrictions aux échanges subsistant entre la Communauté et le Royaume-Uni, tarifs douaniers, etc...).

Au cours de la seconde réunion du Conseil d'Association, la Haute Autorité et le Gouvernement britannique se sont mis d'accord pour engager des négociations tarifaires dans le cadre du G.A.T.T. (Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce).

RELATIONS AVEC LES AUTRES PAYS.-

8.- Les relations que la Haute Autorité entretient avec les pays qui ne font pas partie de la Communauté se sont encore développées, notamment avec l'Autriche, la Suisse, le Danemark, la Norvège. Au mois de février 1956, M. René MAYER, président de la Haute Autorité, a fait un voyage officiel aux Etats-Unis.

L'EVOLUTION GENERALE DU MARCHÉ

9.- Comme dans la plupart des pays occidentaux, l'évolution économique générale a été caractérisée dans les pays de la Communauté, au cours de l'année 1955 et au début de 1956, par une très forte expansion.

L'indice de la production industrielle de l'ensemble des pays de la Communauté a augmenté de 12 % entre 1954 et 1955.

Malgré une augmentation, entre 1954 et 1955, d'environ 20 % de la production d'acier brut, la tension sur le marché est devenue très forte depuis le dernier trimestre de 1955.

Alors que la consommation brute d'énergie atteignait, en 1955, son niveau le plus élevé, avec un progrès de 6,5 % par rapport à 1954, la production de houille n'augmentait que de 2 %. L'équilibre général a pu être assuré par une reprise aux stocks et une augmentation des importations de charbon.

ACIER.-

10.- La production d'acier brut de la Communauté a atteint, en 1955, le niveau record de 52,6 millions de tonnes. L'augmentation par rapport à l'année précédente dépasse celle de toutes les autres grandes régions productrices du monde (y compris l'Union soviétique), à l'exception des Etats-Unis où - il est vrai - l'année 1954 avait été marquée par des grèves.

La Communauté, qui continue à occuper, après les Etats-Unis, la deuxième place par ordre d'importance, a pu légèrement augmenter sa part dans la production mondiale : 16,9 % en 1953, 19,6 % en 1954 et 19,7 % en 1955.

PRODUCTION MONDIALE D'ACIER BRUT

(en millions de tonnes)

| | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | Augmentation de 1954 à 1955 |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- |
| Communauté | 41,8 | 39,7 | 43,8 | 52,6 | + 20,1 % |
| Royaume-Uni. . . . | 16,7 | 17,9 | 18,8 | 20,1 | + 6,9 % |
| Etats-Unis | 84,5 | 101,3 | 80,1 | 105,7 | + 32,0 % |
| Union soviétique . | 34,4 | 37,9 | 41,0 | 45,0 | + 9,8 % |
| Autres pays. . . . | 34,6 | 37,8 | 39,3 | 43,7 | + 11,2 % |
| <u>Monde :</u> | <u>212,0</u> | <u>234,6</u> | <u>223,0</u> | <u>267,1</u> | <u>+ 19,7 %</u> |
| | ===== | ===== | ===== | ===== | ===== |

Parmi les pays de la Communauté, c'est l'Italie qui a augmenté le plus fortement sa production d'acier de 1954 à 1955 (+ 28 %), suivie par l'Allemagne fédérale (+ 22,4 %), la Belgique (+ 19,4 %) et la France (+ 18,4 %).

Parmi les grands bassins industriels (c'est-à-dire ceux dont la production dépasse 1,5 million de tonnes) des deux principaux pays producteurs, l'accroissement le plus fort a été obtenu dans le Nord de la France (+ 23 %), suivi par la Ruhr (+ 20 %) et la Lorraine (+ 17 %). Mais il est à noter que la haute conjoncture a permis des progrès très importants dans certains bassins de moindre importance (Basse-Saxe, Hesse, Sud-Ouest de la France).

11.- Les échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté ont porté, en 1955, sur 5,7 millions de tonnes, contre 4,2 en 1954, soit une augmentation de 36,4 %. Depuis l'ouverture du marché commun, les échanges entre pays ont presque triplé (2,1 millions de tonnes en 1952).

Le rapport des échanges à la production est passé de 5,5 % en 1952 à 10,5 % en 1954 et 11,8 % en 1955.

12.- Les importations en provenance des pays tiers (Autriche, Etats-Unis, etc...) ont atteint 1,5 million de tonnes en 1955, contre 964 300 en 1954, soit une augmentation de 55 %.

Les exportations sont passées de 6,6 à 7,8 millions de tonnes, soit une augmentation d'environ 19 %.

13.- En ce qui concerne les prix, le Rapport souligne l'influence stabilisatrice du marché commun, qui a freiné le mouvement de hausse entraîné, dans le monde entier, par la très haute conjoncture.

Entre fin mars 1955 et fin mars 1956, le prix de base des laminés marchands (qualité Thomas) a augmenté de 2,3 % (en Allemagne fédérale) à 7,2 % (en Belgique); il n'a pas varié en France. En Grande-Bretagne, la hausse est de 7,4 % et aux Etats-Unis de 8,1 % (qualité Siemens-Martin basique).

14.- L'approvisionnement de la sidérurgie en minerai de fer n'a pas rencontré de difficultés, grâce à l'augmentation de la production (21,5 millions de tonnes de fer contenu en 1955, contre 18,4 en 1954), à l'accroissement des importations et à la reprise aux stocks.

15.- L'approvisionnement en ferraille a été satisfaisant en quantité, grâce aux mesures d'économie adoptées dans la Communauté et à l'augmentation des importations, notamment en provenance des Etats-Unis.

Le mouvement des prix de la ferraille s'est ressenti de l'évolution des cours mondiaux; une détente se dessinait au début de 1956.

CHARBON.-

16.- La production de houille est passée de 241,7 millions de tonnes en 1954 à 246,4 millions en 1955. L'augmentation d'une année à l'autre est très faible, comparativement à celle des autres grandes régions du monde, Royaume-Uni excepté.

PRODUCTION MONDIALE DE HOUILLE

(en millions de tonnes)

| | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | Variation de 1954 à 1955 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Communauté | 239 | 237 | 242 | 246 | + 2,0 % |
| Royaume-Uni | 230 | 228 | 228 | 226 | - 1,0 % |
| Etats-Unis | 458 | 438 | 378 | 448 | + 18,6 % |
| Union soviétique | 230 | 248 | 267 | 295 | + 10,5 % |
| Autres pays | 339 | 351 | 373 | 386 | + 3,2 % |
| <u>Monde :</u> | <u>1 496</u> | <u>1 502</u> | <u>1 488</u> | <u>1 601</u> | <u>+ 7,6 %</u> |

Parmi les bassins les plus importants de la Communauté - c'est-à-dire ceux dont la production dépasse 7 millions de tonnes - les augmentations les plus fortes, de 1954 à 1955, ont été enregistrées en Campine (+ 9,6 %), en Sarre et à Aix-la-Chapelle (+ 3,0 %). Comme pour l'acier, on note cependant des augmentations très importantes dans de petits bassins qui, profitant de la haute conjoncture, ont pu utiliser leurs réserves de capacité (Dauphiné, Aquitaine, Auvergne, Sulcis, Basse-Saxe).

17.- Si l'augmentation de la production a été assez faible, de 1954 à 1955, celle du rendement fond par poste a été, pour l'ensemble des bassins, de l'ordre de 4 %. Elle a atteint 10 % en Campine, 6,6 % à Aix-la-Chapelle, 5,7 % dans le Nord/Pas-de-Calais. Le bassin italien de Sulcis, à la suite de mesures de réorganisation et d'assainissement, a accru son rendement de 36 %.

18.- Les échanges entre les pays de la Communauté ont, pour la houille, légèrement diminué en 1955 par rapport à 1954 (23,2 contre 23,6 millions de tonnes), mais ils ont augmenté de 30 % pour le coke (9 contre 6,9 millions de tonnes).

Les mines allemandes ont livré aux autres pays de la Communauté 2,6 millions de tonnes de houille de moins qu'en 1954, tandis que la République fédérale achetait 1,5 million de tonnes de plus dans ces pays.

En revanche, les cokeries allemandes ont livré 1,7 million de tonnes de plus qu'en 1954 aux utilisateurs des autres pays de la Communauté.

19.- Les échanges avec les pays tiers ont été caractérisés par une augmentation massive des importations de houille (23 contre 13,9 millions de tonnes); mais les exportations se sont accrues elles aussi (10,1 contre 7,9 millions de tonnes); en revanche, les exportations de coke ont légèrement diminué.

20.- En ce qui concerne les prix, les variations ont été limitées en 1955, du moins pour les charbons provenant des bassins de la Communauté. L'évolution des prix des charbons importés a été caractérisée par une forte hausse.

L'APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

21.- Au cours d'une période de cinq années, qui se terminera le 10 février 1958, certaines mesures et pratiques incompatibles, en principe, avec le marché commun peuvent être temporairement autorisées par la Haute Autorité, sous certaines conditions prescrites par la Convention, en considération de la situation particulière des industries du charbon et de l'acier dans certains pays de la Communauté et pour éviter qu'il ne se produise des déplacements de production précipités et dangereux.

D'autre part, la Convention a prévu des dispositions spéciales pour les productions charbonnières belge et italienne, afin de permettre leur pleine intégration dans le marché commun au cours de la période transitoire.

Pendant la période examinée dans le présent Rapport, l'action de la Haute Autorité, en ce qui concerne l'application des Dispositions transitoires, a porté sur :

- les droits de douane italiens sur le coke et les produits sidérurgiques en provenance d'autres pays de la Communauté: les premiers sont tombés de 15% en février 1953 à 8,25% en février 1956; les seconds sont actuellement suspendus pour les fontes et ont été sensiblement abaissés pour les aciers ordinaires et pour les aciers spéciaux;

- des rabais de zone pour les ventes de certains charbons dans certaines régions: ils ont été supprimés dans plusieurs cas et réduits dans d'autres;

- les subventions françaises sur les produits charbonniers: leur montant total - qui est à la charge de l'Etat français - est tombé de 13,3 milliards par an en 1953 à 7,3 en 1955 et probablement 5 milliards en 1956;

- l'intégration des charbons belge et italien dans le marché commun: les premiers bénéficient encore d'un système de péréquation financé pour partie par l'Etat belge et pour partie par un prélèvement sur les produits allemands et néerlandais, mais, le montant du prélèvement est passé de 1,1 % en 1953 à 0,6 % en 1956 et des mesures de réorganisation ont été prises, en accord avec le Gouvernement belge, pour le rééquipement et l'assainissement des mines marginales; en Italie, les versements de péréquation ont pris fin et des mesures sont en cours pour redresser la situation des mines de Sulcis.

LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN ET SON AMÉLIORATION

22.- En même temps qu'elle poursuivait ses actions tendant à l'application des dispositions transitoires, la Haute Autorité a exercé un contrôle constant des conditions de fonctionnement du marché commun.

Elle a notamment veillé à ce que des interventions gouvernementales, d'ordre législatif ou réglementaire, ne soient pas contraires aux règles du marché commun et à ce que les entreprises ne se mettent pas en infraction avec elles.

23.- En ce qui concerne les interventions gouvernementales, la Haute Autorité a demandé au Gouvernement italien de mettre fin au système de fixation de prix qu'il pratique pour le charbon, ainsi qu'aux discriminations résultant d'une loi donnant une préférence aux aciers italiens pour la construction navale et à un "droit administratif" perçu par l'Etat sur les livraisons en provenance des pays étrangers, y compris ceux de la Communauté; de même, la Haute Autorité a demandé au Gouvernement belge de mettre fin aux effets discriminatoires de certaines exonérations fiscales pour les produits sidérurgiques belges achetés par les administrations belges, ainsi qu'au système de licences pour les livraisons par eau de charbon de la Ruhr; en France, la Haute Autorité a mis fin à un rabais indûment pratiqué pour les livraisons d'acier français aux utilisateurs nationaux et elle examine les effets du régime douanier réservant au pavillon national certains transports par mer; enfin, au Luxembourg, la Haute Autorité a amené le Gouvernement à modifier le régime existant pour les approvisionnements en charbon.

24.- En ce qui concerne l'application des règles du Traité par les entreprises, les contrôles - au nombre d'une centaine - effectués par les services de la Haute Autorité ont permis de relever des infractions; dans plusieurs cas, la Haute Autorité a infligé des amendes aux entreprises.

25.- Ce contrôle permanent des conditions de fonctionnement du marché commun implique également la surveillance de l'évolution de la structure du marché commun. La Haute Autorité a usé de ses pouvoirs dans le domaine des ententes, des concentrations et des organisations monopolistiques, en vue d'améliorer les conditions de concurrence sur le marché.

26.- L'action contre les ententes et les monopoles a principalement porté sur les organisations centralisées de vente ou d'achat du charbon: la Haute Autorité a refusé d'autoriser l'organisation de vente de la Ruhr (GEORG), qui est désormais remplacée par trois comptoirs indépendants, avec un bureau commun fonctionnant sous l'autorité des comptoirs et chargé notamment d'éviter des déséquilibres dans l'approvisionnement des consommateurs et dans l'emploi de la main-d'oeuvre; elle poursuit son action en vue d'une réorganisation prochaine du comptoir charbonnier de l'Allemagne du Sud (O.K.U.) et du comptoir belge (COBECHAR); enfin, elle prépare la

décision ou la recommandation qu'elle pourra être amenée à prendre en ce qui concerne les organisations françaises d'importation de charbon (A.T.I.C.).

27.- L'action dans le domaine des concentrations a amené la Haute Autorité à donner son autorisation, après un examen approfondi, à plusieurs regroupements d'entreprises, dans divers pays de la Communauté.

28.- Cette amélioration du marché commun a également franchi de nouvelles étapes par l'action de la Haute Autorité dans le domaine des transports.

L'élimination des discriminations proprement dites étant chose faite en ce qui concerne les transports ferroviaires, la Haute Autorité a poursuivi son action, suivant les étapes prévues par les dispositions transitoires.

29.- Le 1er mai 1956, en même temps que prendra fin la période préparatoire pour les tarifs internationaux directs intéressant les combustibles et le minerai de fer, la période préparatoire s'ouvrira pour les produits sidérurgiques et la ferraille. Un tableau résume l'effet de ces mesures sur les coûts de transports pour les principaux trafics: par exemple, le coût de transport d'une tonne de coke, de GELSENKIRCHEN à HOMECOURT, diminuera de 4,25%; celui d'une tonne de ferraille, de LYON à TURIN, de 14%; celui d'une tonne d'aciers laminés marchands, d'ESCH-SUR-ALZETTE à ROTTERDAM, de 10%.

30.- L'étude des problèmes relatifs à l'harmonisation des prix et conditions de transport se poursuit, et d'importants résultats sont déjà acquis au niveau des experts; l'étude des mesures tarifaires intérieures spéciales en faveur de certaines entreprises est entrée dans une phase active au niveau des gouvernements.

31.- Enfin, les problèmes des transports fluviaux et des transports routiers ont été éclairés par les experts réunis à l'initiative de la Haute Autorité et les gouvernements vont pouvoir être saisis prochainement.

32.- Le contrôle du fonctionnement et de l'évolution du marché commun peut également amener la Haute Autorité à user de ses pouvoirs d'intervention directe dans le mécanisme des prix.

33.- En ce qui concerne le charbon, des prix maxima avaient été fixés, depuis l'ouverture du marché commun, d'abord pour l'ensemble des bassins, puis pour deux bassins seulement (Ruhr et Nord/Pas-de-Calais), puis pour un seul (Ruhr). Cette année, la Haute Autorité a considéré qu'après la réorganisation du régime des ventes de la Ruhr il n'était plus indispensable de maintenir des prix maxima dans ce bassin. La Haute Autorité veillera à ce que soient observées par les producteurs les dispositions du Traité sur "l'établissement des prix les plus bas" et, si elles étaient

enfrentes, réintroduirait éventuellement des prix maxima.

34.- En ce qui concerne la ferraille, le système de péréquation des ferrailles importées, établi dès l'ouverture du marché commun, a été renforcé et étendu en mars et en juillet 1955. Ce système a été prorogé jusqu'au 30 juin 1956, date à partir de laquelle la Haute Autorité aura probablement à le modifier, compte tenu de l'expérience acquise.

LE DEVELOPPEMENT DU MARCHE COMMUN

35.- Par une action menée simultanément sur plusieurs plans différents, qui sont étroitement liés entre eux et se conditionnent l'un l'autre, la Haute Autorité s'est efforcée de remplir sa mission d'orientation à court et à long terme et de promouvoir une expansion harmonieuse et régulière de la production.

36.- En 1955, la Haute Autorité a, pour la première fois, défini ses objectifs généraux de modernisation et d'expansion. Il ne s'agissait que d'un premier travail, appelé à être approfondi. Une série de commissions, où siègent des experts choisis dans les milieux de l'économie, de l'industrie, des syndicats et des administrations publiques, étudient actuellement ces objectifs généraux, établissent des estimations de besoins à plus long terme (5 à 10 ans pour l'acier, jusqu'à 20 ans pour le charbon), précisent les conditions à réunir pour équilibrer ces besoins. Les conclusions seront disponibles avant la fin de l'année.

37.- Dans le domaine des investissements, la Haute Autorité procède à une enquête annuelle dont les conclusions sont rendues publiques. En outre, elle a décidé, en juillet 1955, de rendre obligatoire la déclaration préalable des programmes d'investissement d'une certaine importance, de façon à pouvoir formuler des avis sur ces programmes et favoriser ainsi un développement coordonné des investissements.

Les résultats définitifs de l'enquête 1955 sont publiés dans le Rapport: ils montrent que le volume global des investissements dans les industries du charbon et de l'acier restent, depuis trois ans, de l'ordre d'un milliard de dollars (unités de compte) par an, avec une tendance à l'augmentation.

INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTE

(en millions de dollars)

| | Dépenses effectives | | Dépenses prévues |
|------------------------|---------------------|-------|------------------|
| | 1953 | 1954 | 1955 |
| Sidérurgie | 493 | 441 | 654 |
| Charbonnages | 448 | 501 | 523 |
| Lignite | 6 | 7 | 9 |
| Mines de fer | 28 | 29 | 46 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| <u>Total</u> : | 975 | 978 | 1 232 |
| | === | === | ===== |

Ces enquêtes annuelles sont utilement complétées par les déclarations désormais faites par les entreprises avant d'engager un nouveau programme. De l'ensemble des déclarations reçues depuis le 1er septembre 1955, la Haute Autorité a commencé à dégager quelques enseignements sur les tendances actuelles des investissements.

1°.- Dans l'industrie sidérurgique, on peut souligner le développement des installations d'agglomération du minerai, ainsi que l'augmentation de capacité de hauts fourneaux. Toutefois, à comparer les programmes des aciéries Martin et électriques avec ceux des installations productrices de fonte, il semble que la situation de la ferraille ne soit pas encore en voie d'amélioration. De même, l'augmentation de production de coke à attendre de ces nouveaux programmes serait insuffisante.

2°.- Dans l'industrie houillère, on note l'importance des engagements de travaux pour les centrales électriques, tendance favorable à une bonne utilisation des produits secondaires.

3°.- Dans les mines de fer, les programmes déclarés sont d'un montant total très peu important; ils concernent surtout des concassages et des préparations de minerai.

38.- L'action financière de la Haute Autorité s'est poursuivie en vue de faciliter aux industries de la Communauté l'accès à des marchés fermés jusqu'alors, de stimuler les marchés des capitaux à l'intérieur de la Communauté et enfin de faire baisser le coût des prêts pour alléger les charges d'investissement des entreprises.

En 1955, la totalité de l'emprunt de 100 millions de dollars, contracté aux Etats-Unis l'année précédente a été reprêtée aux entreprises de la Communauté.

Les prêts en dollars de la Haute Autorité ont été complétés, en Allemagne et en Belgique, par des crédits supplémentaires, en monnaie nationale, octroyés par des banques aux entreprises (160 millions de DM et 1 200 millions de francs belges respectivement, soit au total 62,4 millions de dollars.

D'autre part, le placement des fonds du prélèvement dans les banques ou instituts financiers des pays de la Communauté a permis de mobiliser, en 1955 et au début de 1956, sous forme de crédits à moyen terme à taux d'intérêt réduit (4 1/2 à 5 1/4 %), un montant total de 42 millions de dollars. Ces crédits sont ouverts aux entreprises sous la propre responsabilité des banques.

Enfin, la Haute Autorité a contracté, en 1955, de nouveaux emprunts pour la construction de maisons ouvrières. Le montant de ces emprunts atteint 17,5 millions de dollars, il est complété par des accords passés, en France et en Italie, pour assurer des ouvertures de crédits ayant le même objet. C'est au total 25,2 millions de dollars, comme prévu, qui ont été affectés à la construction d'un nombre de maisons évalué à 15 000 environ.

Comme l'on sait, postérieurement à la rédaction du Rapport général, la Haute Autorité a décidé d'affecter à la construction de maisons ouvrières, en 1957-58, un montant minimum du même ordre de grandeur qu'en 1955-56, soit 25 millions de dollars.

39.- Dans le domaine de la recherche technique, la Haute Autorité a affecté plus de 1,6 million de dollars à différents travaux qui associent des chercheurs des différents pays et dont les résultats seront mis à la disposition de tous les intéressés.

LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

40.- Le dernier chapitre du Rapport général porte sur les actions de la Haute Autorité en vue de promouvoir une amélioration des conditions de vie et de travail dans les industries du charbon et de l'acier.

41.- Les effectifs totaux des travailleurs de ces industries ont légèrement augmenté, de 1954 à 1955, dans la sidérurgie et les mines de fer.

| | <u>Décembre 1954</u> | <u>Décembre 1955</u> |
|------------------------|----------------------|----------------------|
| Charbonnages | 1 063 900 | 1 055 200 |
| Sidérurgie | 480 000 | 502 700 |
| Mines de fer | 56 600 | 57 500 |
| Total : | <u>1 600 500</u> | <u>1 615 400</u> |
| | ===== | ===== |

42.- Les opérations de réadaptation de la main-d'oeuvre appelée à changer d'emploi se poursuivent en France (mines du Centre-Midi, usines sidérurgiques de la Loire, etc. ...), tandis que la mise au point des modalités d'action n'est pas encore achevée en Italie (sidérurgie, mines de Sulcis), ni en Belgique (Borinage).

Une enquête internationale, entreprise à l'initiative de la Haute Autorité, a permis de mieux connaître les obstacles de tous ordres à la mobilité de la main-d'oeuvre.

Postérieurement à la rédaction du Rapport, la Haute Autorité a décidé de doubler les indemnités de réinstallation pour les travailleurs réadaptés qui accepteraient de changer de région.

43.- Poursuivant ses enquêtes sur les salaires et conditions de travail, la Haute Autorité a transmis aux organisations patronales et ouvrières une série de monographies sur les régimes de conventions collectives, les règles en matière de durée du travail, de jours fériés, de congés payés, etc. ... dans les six pays de la Communauté. Ces travaux ont été complétés par une étude de la situation de fait actuelle, dont les éléments vont être transmis aux gouvernements et à tous les intéressés.

44.- En ce qui concerne la construction de logements, le Rapport donne une analyse détaillée des programmes en cours au titre de la recherche technique (1 022 maisons achevées ou en cours d'achèvement) et au titre du financement des investissements (15 000 maisons, dont près de 6 000 sont actuellement commencées).

45.- Dans le domaine de la formation professionnelle, la Haute Autorité s'efforce de développer les échanges méthodiques d'informations et d'expériences, pour améliorer notamment la formation des ouvriers qualifiés, des agents de maîtrise et des mouleurs.

Toute une série d'exemples, rappelés dans le Rapport, montre les développements que l'action de la Haute Autorité a pu stimuler dans différents pays.

46.- Enfin, la Haute Autorité a engagé, en 1955, un important programme de recherches médico-sociales, en vue notamment de lutter contre la silicose, l'oxycarbonisme, les influences du bruit et du travail aux hautes températures. Non seulement les savants et les instituts les plus qualifiés sont associés à ces recherches, mais les employeurs et les ouvriers sont consultés sur leur orientation et informés de leurs développements.

La Haute Autorité a affecté 1 200 000 dollars, répartis sur quatre ans, à la réalisation de ce programme.